

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/04/2026 - B2026/020042 - 2022 B 10303 - 921 794 483 - A.L.P.



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	186 073		186 073	186 073	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 137	25 307	23 830	25 506	- 1 676
Autres immobilisations corporelles	30 003	9 294	20 709	21 384	- 675
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 225		5 225	5 225	
TOTAL (I)	270 438	34 601	235 837	238 188	- 2 351
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	8 154		8 154	6 354	1 800
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs					
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 149		26 149	22 360	3 789
· Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	64 645		64 645	78 813	- 14 168
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	98 948		98 948	107 527	- 8 579
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	369 386	34 601	334 786	345 716	- 10 930

Cet acte conforme à l'original
[Signature]

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	500	500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	95 655	42 269	53 386
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	55 611	77 540	- 21 929
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	156 766	125 310	31 456
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	95 438	115 575	- 20 137
Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés	2 134	2 134	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 856	28 332	- 2 476
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	26 914	29 050	- 2 136
Organismes sociaux	15 256	24 975	- 9 719
Etat, impôts sur les bénéfices	2 683	11 627	- 8 944
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 370	8 097	1 273
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	369	616	- 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	178 020	220 406	- 42 386
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	334 786	345 716	- 10 930

Annexes ANC2022 06**A.L.P****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 334 785,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 55 611,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/03/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 186 073 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	186 073		186 073	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	186 073		186 073	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 270 438 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	186 073			186 073
Immobilisations corporelles	66 710	12 430		79 140
Immobilisations financières	5 225			5 225
TOTAL	258 008	12 430		270 438

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 34 601 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 820	14 781		34 601
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	19 820	14 781		34 601

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds de commerce	186 073	0	186 073	Non amortiss.
Materiel et outillage	49 137	25 307	23 830	5 ans
Instal./agenc.divers	22 142	6 202	15 940	de 6 à 7 ans
Mat.bureau & informatique	7 861	3 092	4 769	de 3 à 5 ans
TOTAL	265 213	34 601	230 612	

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 31 374 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 225		5 225
Actif circulant & charges d'avance	26 149	26 149	
TOTAL	31 374	26 149	5 225

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 178 020 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	95 438	16 945	74 288	4 206
Dettes financières diverses	2 134	2 134		
Fournisseurs	25 856	25 856		
Dettes fiscales & sociales	54 592	54 592		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	178 020	99 526	74 288	4 206

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 25 486 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 290
Dettes fiscales & sociales	12 196
Autres dettes	
TOTAL	25 486

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 204 925 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	1 204 925	100,00 %
TOTAL	1 204 925	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 12 871 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	74 302		74 302
Résultat financier	-5 820		-5 820
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	68 482	12 871	55 611

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A.L.P**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.L.P

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 25 486 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	13 290
Fourn factures non parvenues.(408100)	13 290
Dettes fiscales et sociales :	12 196
Pers congés à payer(428200)	9 920
Org.soc. congés à payer(438200)	2 276
TOTAL	25 486

SAS A.L.P.

au capital de 5 000 Euros

SIEGE SOCIAL :

394 Route de Genas

69500 Bron

R.C.S. LYON 921 794 483

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31-12-2025**

Chers associés,

En application de l'article L 223.19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que Mr DOGMUS Mehmet Akif associé Président a perçu une rémunération nette imposable de **17 139,22 €uros**.

Nous vous indiquons également que Mr DEMIRCI Emin associé Directeur Général a perçu une rémunération nette imposable de **26 040,57 €uros**.

Et qu'aucune autre convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

A Bron,

Le 18 mars 2026

Le Président



SAS A.L.P.

au capital de 5 000 Euros

SIEGE SOCIAL :

394 Route de Genas

69500 Bron

R.C.S. LYON 921 794 483

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MARS 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2025

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

- Distribution de dividendes	55 611,01 €
------------------------------	-------------

Total égal au bénéfice de l'exercice	55 611,01 €
---	--------------------

- Distribution de dividendes par prélèvement sur le poste « Autres réserves »	4 775,46 €
--	------------

Total égal de la distribution	60 386,47 €
--------------------------------------	--------------------

Cette résolution est adoptée le 18 mars 2026

Pour copie certifiée conforme
Le Président



SAS A.L.P.

au capital de 5 000 Euros

SIEGE SOCIAL :

394 Route de Genas

69500 Bron

R.C.S. LYON 921 794 483

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars, au siège social de ladite société,

Les associés de la SAS A.L.P., au capital de 5 000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

EST PRESENT

- Monsieur DOGMUS Mehmet Akif à concurrence de 255 actions
en rémunération de son apport en numéraire, ci 255 actions

- Monsieur DEMIRCI Emin à concurrence de 245 actions
en rémunération de son apport en numéraire, ci 245 actions

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 500 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur DOGMUS Mehmet Akif, préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

MAD

- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la Gérance.
- Affectation des résultats.

Elle dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2025.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **55 611,01 Euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Distribution de dividendes	55 611,01 €
Total égal au bénéfice de l'exercice	55 611,01 €

MLAD

- Distribution de dividendes par prélèvement sur
le poste « Autres réserves »

4 775,46 €

Total égal de la distribution

60 386,47 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée unanimement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

DOGMUS Mehmet Akif



DEMIRCI Emin

